

EHB
IFFP
IUFFP

EIDGENÖSSISCHES
HOCHSCHULINSTITUT
FÜR BERUFSBILDUNG

INSTITUT FEDERAL
DES HAUTES ETUDES
EN FORMATION PROFESSIONNELLE

ISTITUTO
UNIVERSITARIO FEDERALE
PER LA FORMAZIONE PROFESSIONALE

Les étapes vers une nouvelle formation professionnelle initiale

OFFRES DE FORMATIONS ET DE CONSEILS POUR L'INTRODUCTION DES RÉFORMES



IFFP Formation continue

CONTEXTE

La loi sur la formation professionnelle est entrée en vigueur le 1er janvier 2004. Les règlements d'apprentissage en vigueur jusque là sont remplacés par les ordonnances de formation (OrFo). Toutes les formations professionnelles initiales seront réglementées par ces ordonnances et leurs plans de formation (PF).

Sous le mandat de l'OFFT, l'IFFP soutient l'introduction de ces Réformes.

PRESTATIONS DE L'IFFP

- Conseils pour la réalisation et l'adaptation du concept d'information et de formation
- Modération des manifestations d'information ou de formation
- Intervention dans des manifestations
- Formation des responsables de la formation professionnelle
- Formation des responsables de la formation professionnelle qui seront les multiplicateurs pour les formations suivantes
- Journées de travail avec les délégué-e-s des centres de formation concernés (écoles, éventuellement cours interentreprise)
- Conseil pour la planification de la formation de base pour les responsables de la formation professionnelle, particulièrement dans le cas où des modules de formation spécifiques sont prévus dans l'offre.

CONTENUS DE FORMATION POSSIBLES

- Aperçu des bases légales de la formation professionnelle
- Collaboration entre les différents partenaires de la formation
- Concept des ordonnances et des plans de formation
- Du plan de formation au programme de formation
- Sélection des personnes en formation (exemple CFC et AFP d'un même champ professionnel)
- Procédure de qualification
- Développement et évaluation des compétences méthodologiques, sociales et personnelles
- Travail sur la compétence : aspects didactiques, méthodologiques et évaluation
- Documentation didactique de la formation
- Construction d'un portfolio personnel

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Conditions de l'accompagnement
L'OMT, en collaboration avec les cantons et l'IFFP, planifient d'un commun accord les actions d'accompagnement concernant l'introduction des Réformes dans les différentes régions linguistiques.
- Durée de la prestation
L'accompagnement peut commencer 1 à 2 ans avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle ordonnance de formation et se termine avec les premiers diplômés.
- Coût
En général, les prestations de l'IFFP pour ces actions d'accompagnement sont gratuites. En ce qui concerne les cours pour les experts aux examens, les procédures habituelles restent en vigueur.

EHB IFFP IUFPF

EHB

Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung
Kirchlindachstrasse 79 | Postfach | CH-3052 Zollikofen
Telefon +41 31 910 37 40 | Fax +41 31 910 37 01
www.ehb-schweiz.ch

Kontaktperson:

Thomas Meier | Telefon +41 31 910 37 49 | thomas.meier@ehb-schweiz.ch

IFFP

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
Avenue de Provence 82 | CH-1007 Lausanne
Téléphone +41 21 621 82 00 | Fax +41 21 626 09 30
www.iffp-suisse.ch | info@iffp-suisse.ch

Personne de contact:

Yvette Bays | Telefon +41 21 621 82 22 | yvette.bays@iffp-suisse.ch

IUFPF

Istituto Universitario Federale per la Formazione Professionale
Via Besso 84 | CH-6900 Lugano Massagno
Telefono +41 91 960 77 77 | Fax +41 91 960 77 66
www.iuftp-svizzera.ch | info@iuftp-svizzera.ch

Persona del contatto:

Luca Bausch | Telefon +41 91 970 77 21 | luca.bausch@iuftp-svizzera.ch

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT

LES OFFRES DE L'IFFP

flyer

Les étapes vers une nouvelle formation professionnelle initiale

Offres d'accompagnement et de conseil pour l'élaboration des ordonnances de formation